

## FORUM

### *Éoliennes: où est la vérité des coûts?*

MARDI, 01.11.2016

**Réaction. A propos de notre article sur l'installation du col du Nufenen: «Le tout premier parc éolien du Valais règne sur l'Europe».**

**Jean-Edgar Rodondi\***

L'Agefi du 3 octobre dernier: «Le tout premier parc éolien du Valais règne sur l'Europe». Sous-titre: «L'installation du col du Nufenen est la plus haute du continent et peut fournir l'électricité à près de 3000 ménages». Le lecteur peu informé sur les questions d'énergie éolienne ne peut qu'applaudir à cette performance technologique. Saluée sur place d'ailleurs par la conseillère fédérale Doris Leuthard et des politiciens de renom, parmi lesquels Isabelle Chevalley et Roger Nordmann, conseillers nationaux (la première présidente de Suisse Eole, le second président de Swissolar, deux groupes de pression).

Votre article reprend les informations communiquées par Gries Wind SA, société qui gère le projet. Aucune information économique et financière (par exemple: production effective de la première éolienne entre 2011 et 2016, subventions reçues, résultat financier, etc.) digne de ce nom ne figure jamais dans les communiqués de presse des promoteurs de ce type de projet, en particulier sur celui du col du Nufenen. Comment expliquer cette lacune?

#### PUBLICITÉ

Le premier projet de Gries (site situé à 2500 m d'altitude) a été mis en service en 2011. Parmi les investisseurs figuraient en bonne place les Services industriels de Genève et les Forces motrices valaisannes. L'objectif indiqué était une production de 2,2 GWh environ. Cet objectif n'a jamais été atteint, essentiellement pour deux causes que l'on retrouve dans presque toutes les installations d'éoliennes (sauf celles du Valais central) actuellement en service ou en projet.

Les données de production sont fournies par le constructeur des éoliennes (le plus souvent un groupe allemand), le coût de l'investissement ne comprenant d'ailleurs généralement pas les coûts annexes; pour le site de Gries: l'aménagement routier, par exemple. Ce coût de fabrication, de transport et de montage représente environ le 85% de l'investissement global, donc sans tous les coûts annexes. On doit aussi savoir que la création du socle en béton sur lequel repose une éolienne, ainsi que le montage de l'éolienne elle-même sont effectués par les ouvriers de la fabrique. On peut déjà affirmer qu'il n'y a aucune retombée économique significative, à ce niveau, pour la Suisse, le Valais et l'économie locale.

Le deuxième facteur à prendre en considération est le problème du vent: les données sont généralement fournies par l'Office fédéral de l'énergie. Il vient d'ailleurs de publier une nouvelle carte des vents pour la Suisse qui a incité de nombreux promoteurs d'éoliennes à se réjouir de voir des régions entières considérées désormais comme propices à l'installation de leurs machines. La réalité est loin d'être aussi positive. Tout d'abord, l'Office fédéral de l'énergie s'appuie sur ses propres mesures, mais également sur celles des producteurs d'énergie éolienne car un promoteur a naturellement l'envie de donner à ses produits les meilleures chances d'être pris en considération. D'autre part, les mesures fédérales ne concernent que des hauteurs jusqu'à 150 m d'altitude au-dessus du sol. Plus haut ce sont des extrapolations!

Un troisième facteur joue un rôle important, en particulier dans le cas du site de Gries: l'altitude. Notre ministre de l'énergie et les autorités cantonales valaisannes sont fières de relever que ce site est le plus haut d'Europe. Est-ce vraiment un atout quand on sait que la densité du vent diminue d'un facteur de 10 % par 1000 m d'altitude environ (et donc la performance d'une éolienne), soit de 25% pour Gries! Dans une étude sérieuse sur la «productivité des éoliennes» établies par M. J. Bernard Jeanneret du Club Energie 2051, le 25 septembre 2015, et qui porte sur les parcs éoliens suisses en activité et en projets, il indique un taux de productivité de 9 % pour la première éolienne de Gries (en service en 2011), pour un taux budgété de 20 %! Les taux globaux sur le plan national les plus élevés se rencontrent en Grande Bretagne (26 %, avec 20% d'éoliennes en mer), suivie par la France (23%) et l'Allemagne (19%). Le simple bon sens permet de penser que le nouveau parc de Gries, avec une productivité budgétée de 22%, est un prochain gouffre financier programmé.

Car, il faut se souvenir, que la première éolienne de Gries a été un échec financier total, en tout cas pour les Services industriels de Genève qui ont perdu plus de 15 millions de francs pour un investissement total de 19 millions (voir les rapports annuels des SIG des comptes 2012 à 2014), et pour les Forces motrices valaisannes, qui se gardent bien de mentionner séparément dans les amortissements et les provisions, les charges de Gries durant les années de production de 2011 à 2015. Il convient dans ce cas de se référer au document «Canton du Valais: Stratégie du propriétaire de FMV, attentes et prescriptions relatives aux activités de FMV» du 7 novembre 2012 qui permet aux FMV d'investir dans des projets de nouvelles énergies renouvelables: «...pour des projets qui présentent des opportunités attrayantes mais qui dépassent les ressources financières de FMV ou montrent une rentabilité incertaine.»

Finalement, tout cela n'aurait qu'un intérêt très limité s'il ne s'agissait pas, en définitive, de l'argent des consommateurs d'électricité auxquels on prélève sur chaque kwh consommé une redevance pour financer la «rétribution à prix coûtant (RPC) de la Confédération». Dans le cadre de Gries, selon une information diffusée dans un quotidien vaudois, cette rétribution serait de 21,5 centimes par kwh produit! Ceci démontre bien que ce projet n'est économiquement pas viable, même à long terme, et même si le prix de l'électricité (actuellement 4 centimes environ) devait prendre l'ascenseur. Or, financer par des subventions des installations dont on sait d'avance qu'elles ne seront jamais rentables

avec l'argent des citoyens est scandaleux. D'autres énergies renouvelables, même si leur prix de revient est encore élevé, mériteraient ces subventions, par exemple, le photovoltaïque, dont le prix de revient est de 12 centimes actuellement, avec une tendance à la baisse pour le futur.

Ces considérations économiques et financières étaient absentes de votre article. C'est dommage! D'autant plus que ce cas n'est pas unique, mais bien symbolique d'une politique qui se joue des facteurs économiques et financiers et conduit des institutions publiques à des pertes potentiellement très importantes... que le citoyen devra payer souvent une deuxième fois! Les seuls gagnants sont les producteurs d'éoliennes et les sociétés d'exploitation qui peuvent se reposer sans souci sur les subventions étatiques. La lecture régulière de l'Agefi me fait penser que ces questions font aussi partie des informations que votre journal se devrait d'examiner et de communiquer.

A noter encore que dans le Rapport-préavis No 2015/06 du 15 janvier 2015 de la Commune de Lausanne sur le projet EolJorat Sud, on cherche vainement dans les 138 pages du document un budget détaillé!... Il s'agit pourtant d'un investissement de plus de 100 millions de francs (sans les frais annexes) supportés par des entreprises ad-hoc, mais propriété directement et/ou indirectement des SI de Lausanne!

\* Economiste, Epalinges